

REEMPLISSAGE CONTRAT

Je te demande toute ton application pour le rendre exactement comme demandé.

Si tel n'est pas le cas, nous devons te demander de recommencer. 😊

Voici le détail des étapes toutes simples à suivre :

1. Imprime le document pour le compléter **À LA MAIN** ✍️
2. Remplis **lisiblement** les données qui te concernent dans la partie 'le client'
3. Indique bien le jour de paiement et les mensualités tout en bas.
4. Paraphe bien toutes les pages de tes belles initiales.
5. Complète en bas : date, lieu, nom, prénom, mention 'bon pour accord' et signature.
6. Scanne le document (tu peux utiliser l'appli gratuite Genius Scan).
7. Renvoie ce mail à : tellus@dmhomestyling.com
8. Savoure et récompense-toi tu as gagné l'accès à ton accompagnement.



Merci pour ton sérieux apprécié.

Floriane & la team

CONTRAT DE PRESTATION

conclu entre

LA PRESTATAIRE

- **D&M Homestyling Sàrl**, société à responsabilité limitée dont le siège social est à Amont le Ru 1, 1788 Praz Mont Vully en Suisse, dûment inscrite au Registre du commerce suisse sous le numéro CHE-187.384.619 représentée par sa gérante Floriane Damevin qui l'engage par sa signature individuelle.
et,

LE CLIENT (compléter de manière lisible, barrer ou effacer les mentions inutiles).

L'entreprise	Nom	Forme Juridique
dont le siège social est à :	Adresse	CP Ville Pays
Immatriculée au	Registre - lieu	Numéro Entreprise
Le/la responsable	Madame / Monsieur	Nom Prénom
Demeurant à :	Adresse	CP Ville Pays
Coordonnées	Téléphone	E-mail

PRÉAMBULE

Ce document définit les termes de la collaboration entre la prestataire et le client, indiquant les droits et obligations des deux parties. Un contrat de collaboration sera établi par la suite pour les mandats qui pourront être confiés au Client.

La prestataire a développé une méthode unique & innovante de conception d'espaces nommée « Homestyling ». Ce procédé mis en œuvre le 01/01/2010 est protégé depuis le 01/01/2020. Les prestations traitées selon ce procédé sont vendues sous la marque D&M Homestyling, sur laquelle la société D&M Homestyling Sàrl possède un droit exclusif d'utilisation. La prestataire propose des outils, formations et accompagnements online, visant à améliorer le développement de compétences en savoir-faire et savoir être.

ARTICLE 1 : LA PRESTATAIRE S'ENGAGE À

- > Mettre à disposition l'accès au programme de formation et au contenu annoncé dans ce contrat.
- > Réaliser sa prestation au mieux et avec professionnalisme.
- > Proposer de nouvelles dates au plus tôt en cas de report d'un rendez-vous.
- > Protéger l'anonymat du client en anonymisant les informations personnelles sensibles reçues.
- > S'impliquer dans le parcours du client pour l'aider à bien réussir avec les outils fournis.

ARTICLE 2 : LE CLIENT S'ENGAGE À

> Le Client s'implique activement, se présente à l'heure et reste pleinement disponible et concentré ; tout retard imputable au Client est déduit de la durée de la séance. Toute séance réservée et non annulée au moins 48 h à l'avance est due (quel que soit le motif), et toute séance non planifiée durant la période contractuelle est définitivement perdue.

> Le Client assume seul la responsabilité de ses décisions ; la formation relevant d'un développement personnel et professionnel, la Prestataire ne peut être tenue responsable des choix du Client pendant ou après l'accompagnement.

> Le Client adopte un état d'esprit positif et un comportement bienveillant envers tous les intervenants.

> Le Client informe la Prestataire de tout changement de situation (adresse, téléphone, e-mail, statut d'entreprise, coordonnées bancaires, etc.) dans les quinze jours.

ARTICLE 3 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Le tarif annoncé de la prestation est dû en intégralité selon l'échéancier prévu, même en cas d'abandon.

En cas de défaut de paiement, l'intégralité des frais et indemnités de retard et de recouvrement sont à la charge du Client, en sus du coût du programme.

L'accès au programme et aux services souscrits seront immédiatement bloqués jusqu'au règlement intégral de la créance et des majorations prévues.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DU CONTENU & ACCÈS

Le but de L'Intégrale Homestyling est d'aider et soutenir le client à développer son activité d'indépendant en lui fournissant une méthode éprouvée, un accompagnement, des outils et des opportunités commerciales.

Le client vient avec l'intention de développer ses compétences dans le métier, ses axes de vente, de déployer son réseau, d'utiliser le contenu fournis pour le mettre en application pour son propre compte et celui du collectif. Il est conscient que ses résultats dépendront de son implication et de ses capacités seuls.

Début du programme : Le programme débute le 10 janvier 2026, sous réserve de la réception du paiement initial et de la signature du présent contrat dûment valable.

Abonnement : Le programme est vendu sous forme d'un abonnement annuel avec paiement mensuel de CHF 250.- HT. La prestataire encourage vivement la cliente à bénéficier de l'intégrale Homestyling pendant un minimum de 24 pour assurer des résultats pérennes.

TVA & changements de tarifs : La TVA s'appliquera en sus à compter du 1er janvier 2026. Toute augmentation de tarif fera l'objet d'un avenant écrit préalable.

Droits d'entrée (forfait) : Les droits d'entrée de CHF 456.- sont dus une seule fois. Ils correspondent à la réservation d'une place et donnent accès à un kit de démarrage intitulé « Éveil Homestyling ». Ce montant garantit l'adhésion pour le prochain démarrage du programme et, en cas de désistement, demeure acquis à la Prestataire. Toute personne qui interrompt son abonnement et souhaite le reprendre ultérieurement devra acquitter à nouveau des droits d'entrée. Cette somme sera restituée au départ du client à son départ s'il a dépassé 24 mois d'adhésion et quitte en ayant fini ses projets et réglé ses mensualités en totalité.

Accès aux contenus

- > Accès aux programmes en ligne
- > Accès à la communauté WhatsApp
- > Accès aux séances de coaching et de travail de groupe
- > Accès aux masterminds et séances d'alignement d'équipe
- > Suivi individuel : 1 séance mensuelle de 45 min
- > Support par e-mail

Le Client bénéficie de l'accès à l'ensemble des contenus pendant toute la durée du contrat, sous réserve du respect intégral de ses obligations contractuelles.

ARTICLE 5 : DURÉE, RÉILIATION & REMBOURSEMENT

Le présent contrat est conclu pour une durée initiale de un (1) an à compter de sa signature. À l'issue de cette période, il est reconduit tacitement d'année en année, sans rappel préalable, conformément au droit suisse en vigueur.

Toute demande de résiliation de la part du Client doit être adressée par courriel à tellus@dmhomestyling.com et reçue par la Prestataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'échéance de la période en cours.

Le Client peut résilier en tout temps et sans motif ; toutefois, les montants déjà payés ou restant dus au titre du contrat demeurent intégralement acquis à la Prestataire.

Exception : en cas de manquement avéré de la Prestataire à ses engagements contractuels, le Client peut demander la résiliation du contrat par courrier recommandé en exposant les manquements. Si ceux-ci sont établis, il sera procédé à un décompte entre les prestations payées et celles effectivement fournies au Client jusqu'à la date de résiliation, avec restitution du non consommé le cas échéant.

La Prestataire se réserve le droit de résilier le contrat si elle juge que la collaboration n'est pas adaptée ou mutuellement bénéfique (manque d'alignement, de cohésion ou d'engagement), en ce cas les droits d'entrée restent en sa faveur.

ARTICLE 6 : DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Pour toute contestation quant à l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution du présent contrat, les parties déclarent faire éléction de for au siège de la Prestataire. Le droit suisse est seul applicable et en particulier les art. 394 et ss CO.

* * * * *

En signant, je reconnais avoir lu les CG annexées au présent contrat (édition 03.11.2025).

Le présent contrat est signé en deux exemplaires originaux à, le

Je paie mon abonnement chaque du mois, à compter de janvier 2026

Le Client

La Prestataire

Nom Prénom :

Mention manuscrite

'Bon pour accord' :

Signature :

ANNEXE

Conditions Générales D&M Homestyling màj 03.11.2025

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales (ci-après dénommées « CG ») régissent toutes les ventes de prestations (formations & accompagnements), effectuées par l'entreprise D&M Homestyling Sàrl (ci-après dénommée "la Prestataire"), auprès de ses clients (ci-après dénommés "le Client").

2. Flexibilité des prestations

La Prestataire se réserve le droit de modifier, adapter ou annuler une prestation, en fonction des circonstances ou de l'évolution des besoins du marché. Si ces modifications sont à la baisse, elles seront communiquées au Client dans les meilleurs délais, et ce dernier aura la possibilité de choisir entre conserver la prestation modifiée, bénéficier d'un avoir valable sur un autre service, ou de demander la résiliation du contrat.

3. Modalités de paiement

Le paiement des prestations peut être effectué par carte bancaire, ou tout autre moyen de paiement accepté par la Prestataire. Les prix sont indiqués en francs suisses (CHF) HT, plus la TVA.

Les frais de paiement sont entièrement à la charge du Client.

La Prestataire s'autorise à communiquer les coordonnées du Client à un organisme de recouvrement lequel pourra engager une procédure dès le premier retard de paiement.

Chaque rappel sera facturé 45.-CHF au Client et un intérêt moratoire légal de 5 % l'an sera ajouté aux montants non payés.

Les frais de procédure seront en totalité à la charge du client.

Le montant contracté est intégralement dû.

La validation de la commande entraîne acceptation des présentes CG, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions ou d'autres conditions.

4. Absence de limite géographique

Les prestations proposées par la Prestataire ne sont pas limitées géographiquement, elle peuvent être fournies à des Clients situés dans le monde entier.

5. Cession de la prestation

La prestation est vendue « intuitu personæ ». Elle ne peut être cédée à un tiers, sauf avec l'accord écrit de la Prestataire.

6. Politique de remboursement

Sauf en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, la Prestataire n'accepte pas les demandes de remboursement.

7. Garantie

La Prestataire ne fournit aucune garantie sur les prestations, si ce n'est de délivrer le contenu annoncé. Toutefois, la Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la qualité et la conformité de ses services avec les attentes raisonnables du Client. La Prestataire est donc engagée sur des obligations de moyens et aucunement de résultat.

8. Dispense des services

Les services sont principalement dispensés en ligne. En bonus, la Prestataire peut proposer des sessions en présentiel dans ce cas la prise en charge des frais de transport, repas et hébergement individuels restent à la charge du Client. Ces sessions en présentiel sont facultatives.

9. Durée des Services

Les prestations vendues comportent une durée annoncée sur le contrat. Le Client pourra bénéficier du contenu indiqué pendant la durée prévue. Passé ce délai, tout ce qu'il n'a pas été consommé est perdu.

10. Parties concernées

Le présent contrat engage les parties concernées suivantes : d'une part la Prestataire, représentée par Floriane Damevin, gérante agissant en qualité de représentante de l'entreprise D&M Homestyling Sàrl, dont le siège social est situé à Amont le Ru 1, 1788 Praz Mont-Vully en Suisse, et, d'autre part, le Client, dont les noms prénoms et coordonnées sont spécifiées dans le bon de commande ou tout autre document contractuel, les données fournies étant présumées correctes.

11. Propriété intellectuelle et Droits d'auteur

Tous les contenus et matériaux fournis dans le cadre des prestations dispensées par la Prestataire sont protégés par les droits d'auteur. Le Client s'engage à utiliser ces contenus et matériaux uniquement à des fins personnelles. Aucune cession ou licence de droits de propriété intellectuelle n'est consentie au Client, sauf disposition expresse contraire prévue dans un accord écrit entre les parties. Le Client qui ne respecte pas cette clause s'expose à des sanctions et la Prestataires engagera des poursuites.

12. Concurrence

Pendant la durée du contrat et pour une période de 5 ans après son expiration ou sa résiliation, le Client s'engage à ne pas copier le modèle de prestation de la Prestataire.

13. Protection des données

La Prestataire s'engage à respecter la loi fédérale sur les données selon l'article 235.1. (LPD)

14. Admission et Exclusion

La Prestataire se réserve le droit de refuser toute commande ou de suspendre toute prestation en cas de violation par le Client des présentes CG, de non-paiement des sommes dues, de comportement préjudiciable ou inapproprié de la part du Client, ou pour tout autre motif légitime.

15. Droit à l'image

Si le Client participe à des photos ou des séances enregistrées, il est au courant que la Prestataire pourrait diffuser le contenu. Si le client souhaite ne pas apparaître, il est invité à en aviser la prestataire qui en tiendra compte. Il est libre d'éviter le cliché, de masquer sa caméra, de changer le nom apparaissant à l'image.

16. Loi applicable

Le présent contrat est régi par le droit suisse, en particulier les art. 394 et ss CO. Pour tout litige découlant de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties déclarent faire éllection de for au siège de la Prestataire.